



**LALIVE**  
THE DISPUTES POWERHOUSE

La profession d'avocat-e en 2023: Quo vadis?

**La responsabilité sociale des  
avocat-e-s**

Sandrine Giroud

Genève, 26 juin 2023

# Plan

1. La RSE?
2. Les avocats garants de l'Etat de droit et des libertés fondamentales
3. RSE & associations professionnelles
4. RSE & avocats
5. RSE & études d'avocats
6. RSE & ODAGE
7. Conclusion

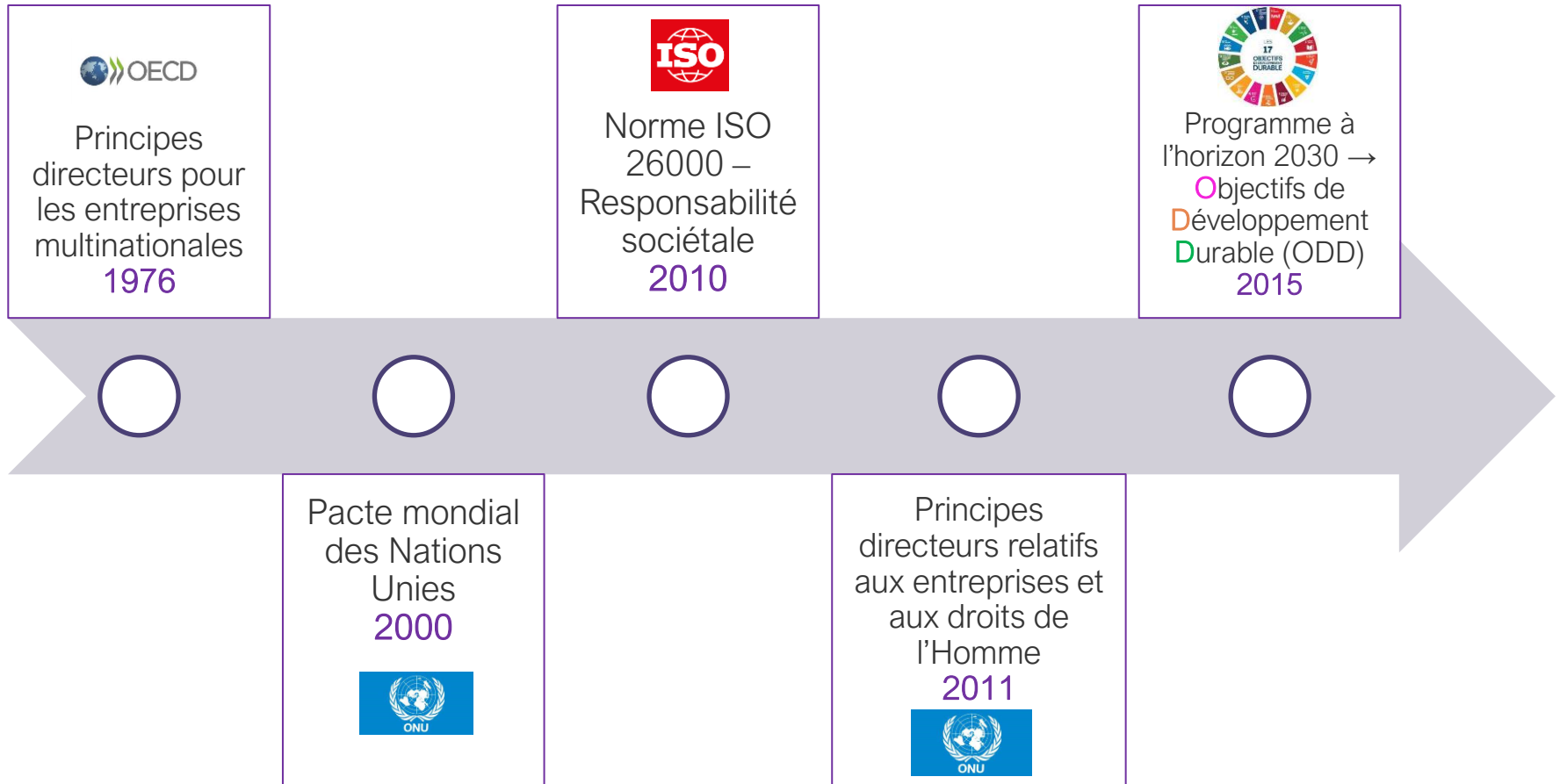
## La RSE (1/3)

- **R**esponsabilité **S**ociale des **E**ntreprises = effets des activités des entreprises sur la société et l'environnement
- SECO: La RSE ...
  - Embrasse une **large palette de thèmes** dont les entreprises doivent tenir compte: les conditions de travail (y c. la protection de la santé), les droits humains, l'environnement, la prévention de la corruption, la concurrence équitable, les intérêts des consommateurs, la fiscalité et la transparence
  - Requiert la prise en considération des intérêts des **parties prenantes** (actionnaires, employés, consommateurs, communautés locales, organisations non gouvernementales)

## La RSE (2/3)

- Implique de respecter les **dispositions légales** et les conventions entre partenaires sociaux; il s'agit en outre de prêter attention aux **attentes de la société** qui peuvent aller au-delà des obligations juridiques
- La Confédération attend des entreprises établies ou actives en Suisse qu'elles assument leur responsabilité, **en Suisse comme à l'étranger**, conformément aux **normes et directives RSE internationalement reconnues**

# La RSE dans le monde (1/3)



# La RSE dans le monde (2/3) – Pacte mondial des Nations Unies

## Droits humains

**Principe 1** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

**Principe 2** : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## Travail

**Principe 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**Principe 6** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

## Environnement

**Principe 7** : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**Principe 8** : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**Principe 9** : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Anti-corruption

**Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## La RSE dans le monde (3/3)

### **Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**

#### **Protéger**

Les États sont  
tenus de protéger  
les droits de  
l'homme.

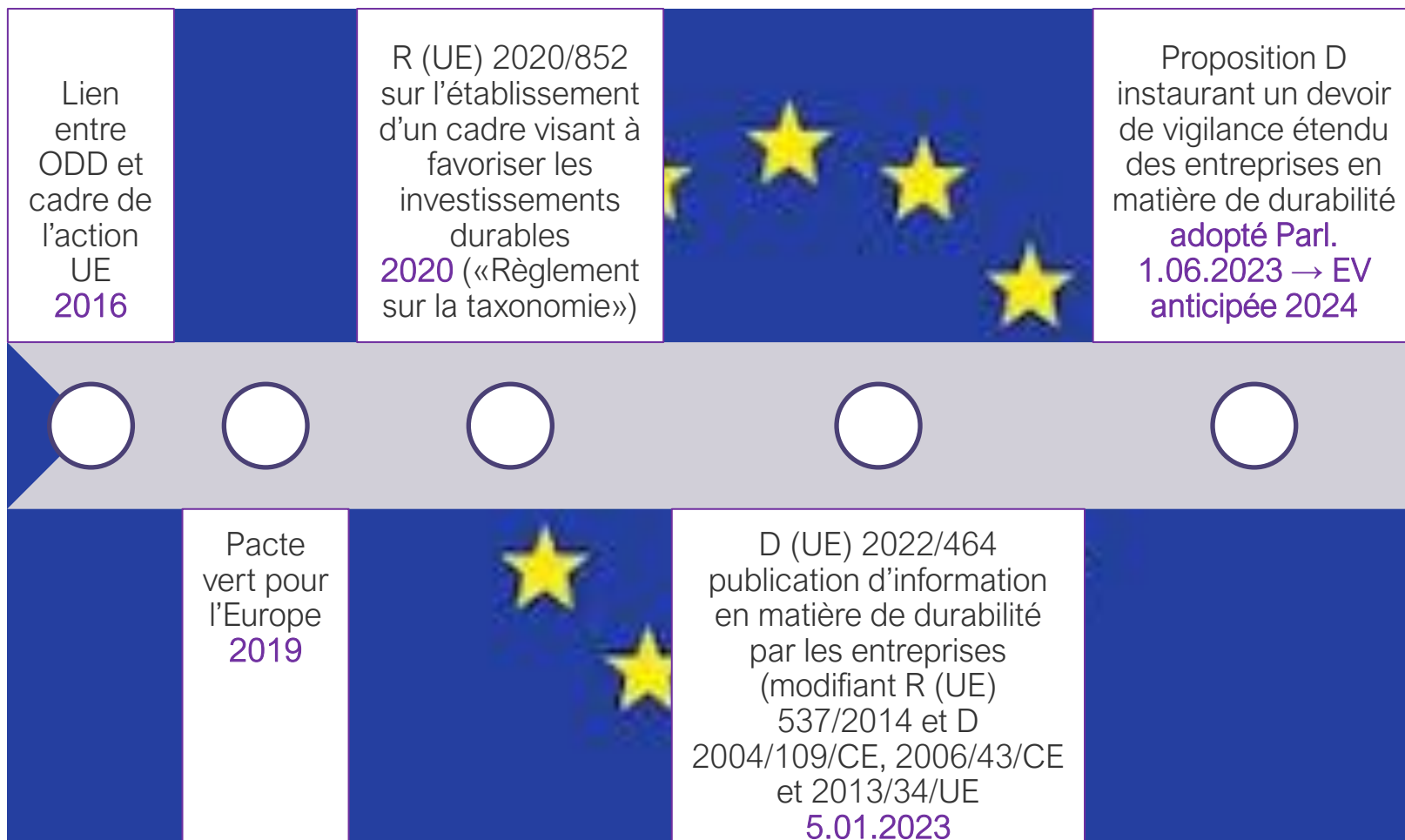
#### **Respecter**

Il est de la  
responsabilité des  
entreprises de  
respecter les droits  
de l'homme.

#### **Garantir la sécurité juridique**

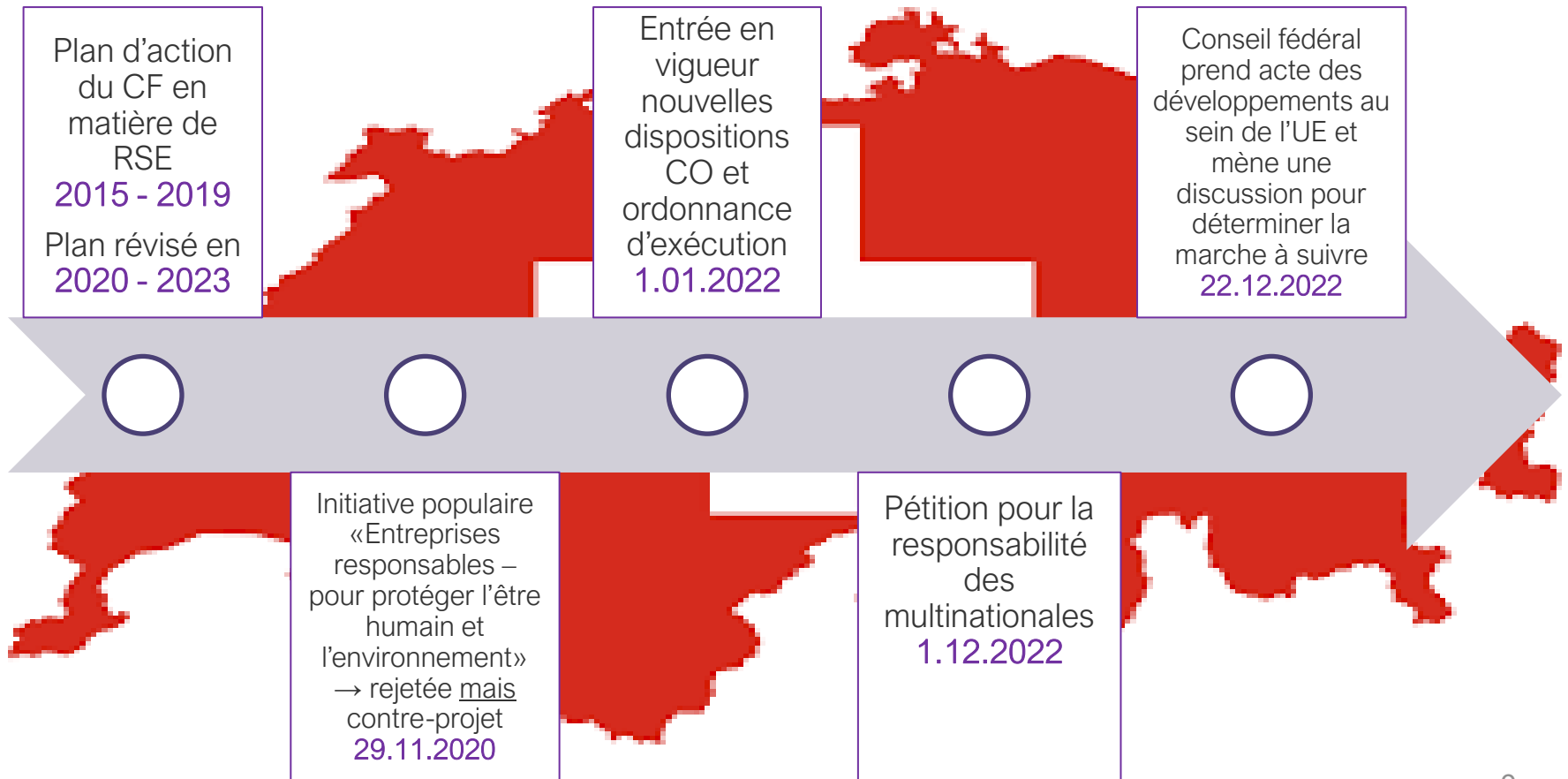
Les personnes  
concernées doivent  
avoir accès à la  
réparation.

# La RSE dans l'UE





# La RSE en Suisse



# Les avocats garants de l'Etat de droit et des libertés fondamentales (1/4)

## Principes de base des NU relatifs au rôle du barreau

*Préambule: La protection adéquate des libertés fondamentales et des droits de l'Homme, qu'ils soient économiques, sociaux et culturels ou civils et politiques, dont toute personne doit pouvoir jouir, exige que chacun ait effectivement accès à des services juridiques fournis par des avocats indépendants.*

*Principe 14: En protégeant les droits de leurs clients et en promouvant la cause de la justice, les avocats doivent chercher à faire respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales reconnus par le droit national et international et agir à tout moment librement et avec diligence, conformément à la loi et aux normes reconnues et à la déontologie de la profession d'avocat.*

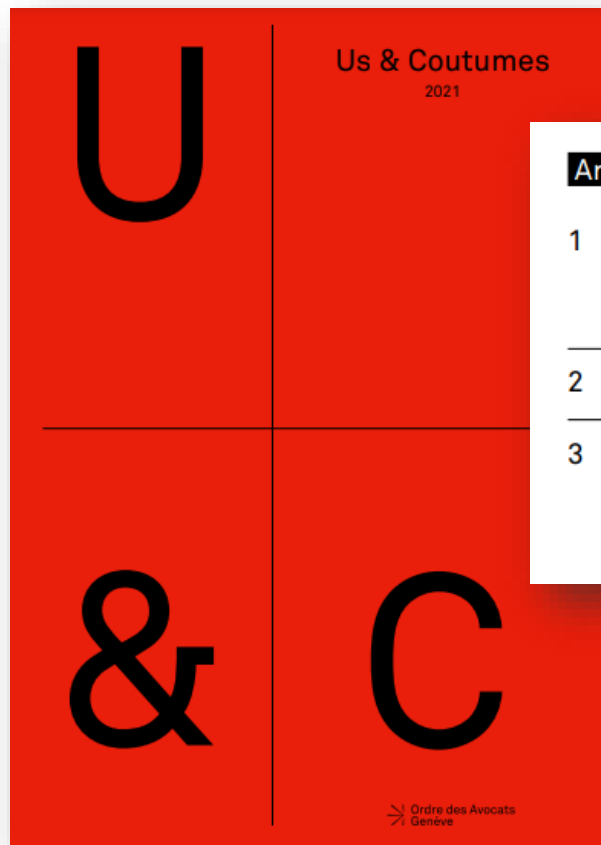
# Les avocats garants de l'Etat de droit et des libertés fondamentales (2/4)

## Code de déontologie CCBE (art. 1.1.1)

*Dans une société fondée sur le respect de la justice, l'avocat remplit un rôle éminent. Sa mission ne se limite pas à l'exécution fidèle d'un mandat dans le cadre de la loi. L'avocat doit veiller au respect de l'État de droit et aux intérêts de ceux dont il défend les droits et libertés. Il est du devoir de l'avocat non seulement de **plaider** la cause de son client mais aussi d'être son **conseil**. Le respect de la mission de l'avocat est une condition essentielle à l'État de droit et à une société démocratique. La mission de l'avocat lui impose dès lors des devoirs et obligations multiples (parfois d'apparence contradictoire) **envers** :*

- le client ;*
- les cours et tribunaux et les autres autorités auprès desquelles l'avocat assiste ou représente le client;*
- sa profession en général et chaque confrère en particulier ;*
- **le public**, pour lequel une profession libérale et indépendante, liée par le respect des règles qu'elle s'est données, est un moyen essentiel de sauvegarder les droits de l'Homme face au pouvoir de l'État et aux autres puissances dans la société.*

# Les avocats garants de l'Etat de droit et des libertés fondamentales (3/4)



## Art. 2 Responsabilité sociale

- 1 L'avocat est le gardien de l'État de droit et le dernier rempart contre l'arbitraire. À cette fin, il veille à protéger son indépendance et sa liberté d'expression.
- 2 Il veille au respect de l'égalité des chances.
- 3 Il s'efforce d'atténuer les risques de violation des droits fondamentaux et des droits de l'homme en favorisant leur prise en compte dès le stade du conseil ou de l'assistance dans l'élaboration d'accords ou de contrats.

# Les avocats garants de l'Etat de droit et des libertés fondamentales (4/4)

## Code suisse de déontologie

### *Art. 1 Rôle de l'avocat·e*

*L'avocat·e est garant·e de l'Etat de droit. Il ou elle veille en toute indépendance aux intérêts des personnes qu'il ou elle conseille ou représente, et les soutient dans la mise en œuvre de leurs droits et de leurs libertés.*

## RSE & associations professionnelles (1/2)

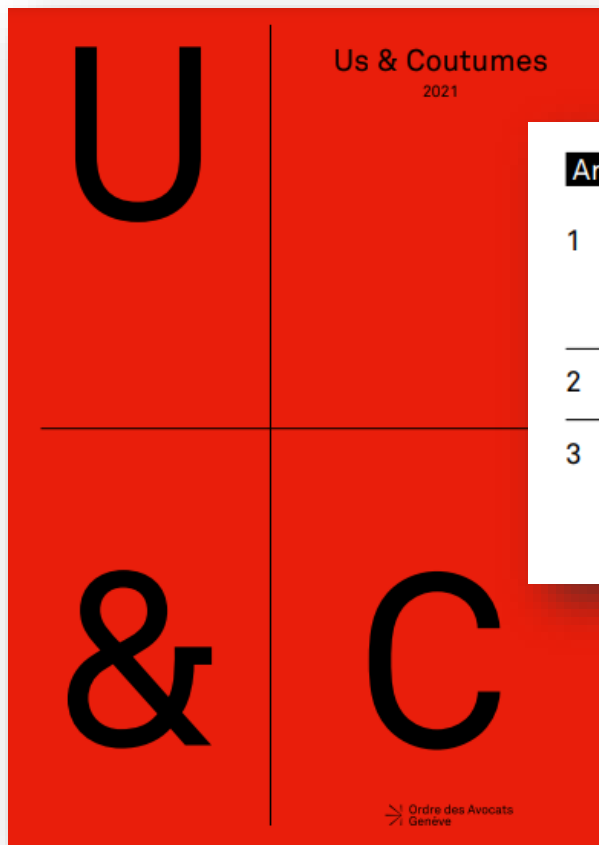
### CCBE

- 2013: Lignes directrices I «La responsabilité des entreprises et le rôle de la profession d'avocat
- 2014: Lignes directrices II
- 2017: Lignes directrices III
- 2022: **Guide sur les considérations importantes pour les barreaux et les avocats**

### IBA

- 2015: *IBA Business and Human Rights Guidance for Bar Associations*
- 2016: *IBA Practical Guide on Business and Human Rights for Business Lawyers*

# RSE & associations professionnelles (2/2)



## Art. 2 Responsabilité sociale

- 1 L'avocat est le gardien de l'État de droit et le dernier rempart contre l'arbitraire. À cette fin, il veille à protéger son indépendance et sa liberté d'expression.
- 2 Il veille au respect de l'égalité des chances.
- 3 Il s'efforce d'atténuer les risques de violation des droits fondamentaux et des droits de l'homme en favorisant leur prise en compte dès le stade du conseil ou de l'assistance dans l'élaboration d'accords ou de contrats.

# RSE & avocats (1/3)



Prestataires de services

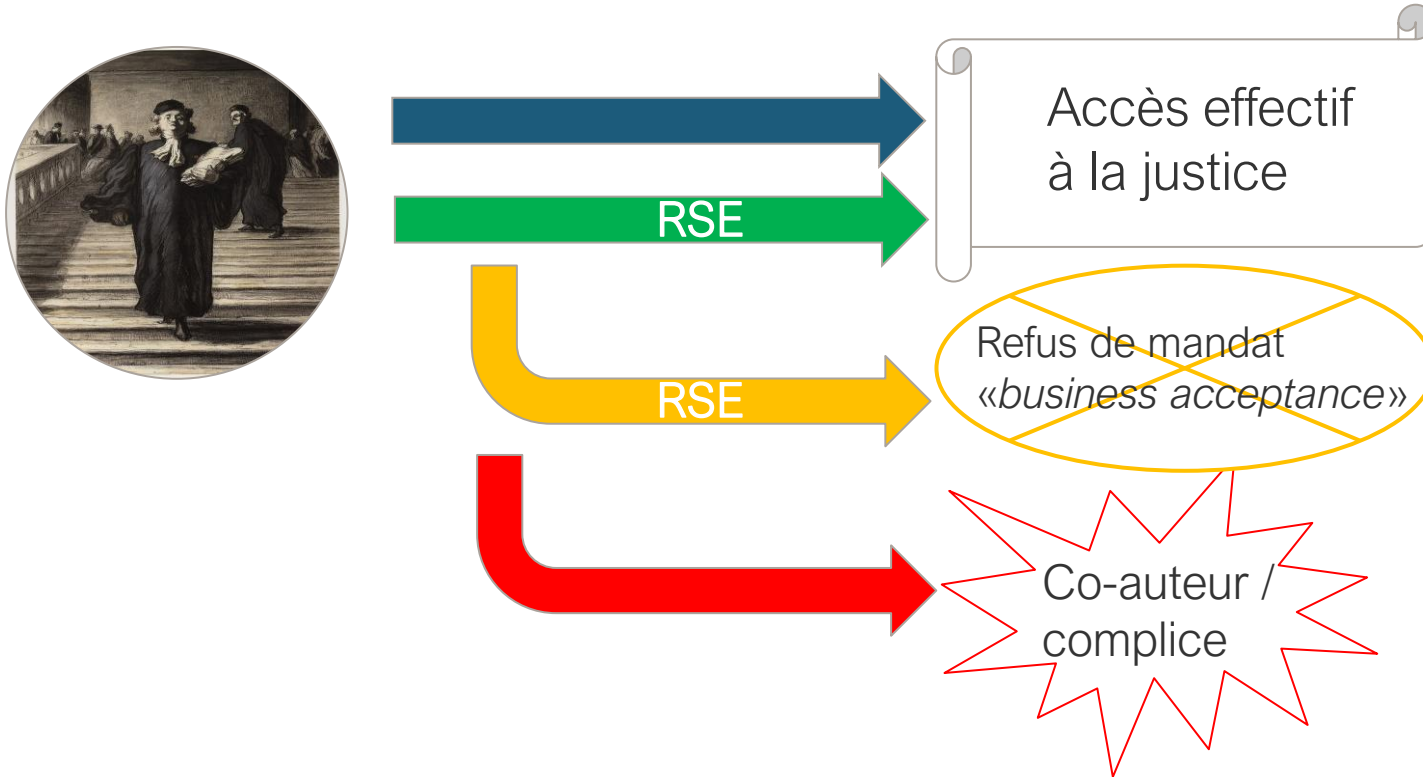


Acteurs de l'économie





## RSE & avocats (2/3)



## RSE & avocats (3/3)

### IBA launches new project examining the role of lawyers as ethical gatekeepers

Thursday 2 June 2022



The **International Bar Association** (IBA) has announced that it has embarked on a project to examine the professional role of **lawyers as ethical gatekeepers** within wider society and to help clarify the ethical responsibilities and obligations of lawyers when providing legal services. The new project is designed to be a proactive effort, seeking ways to engage in meaningful dialogue with those criticising the profession, while also explaining the dangers behind any undermining of the core values of the legal profession.

**Criticisms of the profession** have emerged from a number of sources, with the most recent high-level reproach coming in relation to legal services provided to individuals and entities associated with Russia's invasion of Ukraine. These attacks follow existing and sustained charges levied against the profession in relation to perceived facilitation of illicit financial activity, enabling climate change and frustrating the achievement of the **United Nation's Sustainable Development Goals**.

*Lawyers as  
ethical  
gatekeepers*

## RSE & études (1/2)

- **Responsabilités en matière d'environnement, de gouvernance et de capital humain**
- **Relations clients**: processus d'acceptation d'un nouveau mandat, conditions d'engagement imposées par le client, contrôles aux frais de l'étude
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**: logistiques, experts, auxiliaires
- **Engagements caritatifs ou *pro bono***

## RSE & études (2/2)

### Concrétisation des engagements RSE

- **Autodiagnostic**  
→ Ex.: Outil d'autodiagnostic du CNB
- **Labels**  
→ Ex.: ISO 26000
- **Certification**  
→ Ex.: Pacte mondiale des NU, B Corp, Swiss Triple Impact

# RSE & ODAGE

## Accès au droit

- Permanence ODAGE
- Plateforme pro bono
- Permanence Asile
- Avocats dans la Cité
- Avocats dans les écoles

## Défense des droits humains et libertés fondamentales

- CDH
- Défense de la défense → Mécanisme de Réponse Rapide
- CEg

## Conditions d'exercice de la profession

- Formation permanente
- CIMBAR
- Ateliers management
- Dématérialisation et économie des ressources

## Engagements RSE

- Us & Coutumes et formation y relative
- Groupe de travail sur les ODD



# Conclusion

- La RSE fait partie du droit positif et davantage encore dans le futur
- Un exercice diligent de la profession implique de conseiller ses clients en matière de RSE
- Nécessité légale, réputationnelle et commerciale pour les études d'intégrer la RSE dans leur quotidien
- Rôle moteur des associations professionnelles
- Les avocats doivent rester les garants d'un accès effectif à la justice



# Questions



Merci